

**Laboratoires Densmore** 

SAS au capital de 1000 € Immeuble Washington Plaza 42 rue de Washington 75008 Paris - France

N° SIRET : 921 733 945 00015 APE NAF : 7010Z TVA CEE : FR52921733945 **Document original** 

**Facture** 91076430 Date 30.01.2024

Page 1/2

Paiement Livraison Facturation

Mode de règlement TRAITE DIRECTE

Délai de paiement 60 jours date de facture

30.03.2024

Les prix sont indiqués en EUR

Date échéance

RCS du client 52443736500025

Client n° 2012931 / 1001853 TVA FR43524437365

Email: compta.laouve@gmail.com

Client n° 2012931 / 1001853

Contact MME EVELYNE STEFAN

PHARMACIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DE PRUGNON 83470 ST MAXIMIN LA STE

BAUME

FCA Franco transporteur

PHARMACIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DE PRUGNON 83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, tout retard de paiement par rapport à la date de règlement figurant sur la présente facture donnera lieu à l'application de pénalités calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. Un règlement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte. Pour tout paiement après la date d'échéance une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Réf. Produit	Certif	Qté	Prix Unit. HT	% Remise	PU Net HT	Montant Total HT	TVA
Commande N° 240540 / 118354 N° BL	80317697 / 7073510	0 .	Affectation 00910	76430			
Alphalarm 60 caps 3401544321625 4432162F		3	26,000	-32,00	17,680	53,04	5,50
Gametix M 30 sachets France 3401553594096 5359409F		6	25,200	-35,00	16,380	98,28	5,50
Suvegel Ionic 10 caps 3770008240704 0A45251FND		6	12,780	-35,00	8,307	49,84	20,00
Suveal DUO 180 caps 3770008240124 6209210F		6	84,000	-35,00	54,600	327,60	5,50

Les coordonnées bancaires sont :

Titulaire Densmore

Nom de la banque HSBC

 Compte bancaire
 CR
 Clé bancaire

 05100014622
 96
 3005600510

 IBAN
 SWIFT/BIC

FR76 3005 6005 1005 1000 1462 296 CCFRFRPP

 Taux
 Montant HT
 Montant TVA

 5,5
 478,92
 26,34

 20
 49,84
 9,97

Pour tout renseignement ou litige concernant votre colis ou votre facture, contactez le service client au 08.00.90.49.40 / pharma@densmore.fr

Pour tout renseignement sur le règlement, contactez la comptabilité par mail : compta.clients@densmore.fr

]	Total HT Remisé	528,76
	TVA	36,31
	Total TTC	565,07
	Net à payer EUR	565,07
	CINQ CENT SOIXANTE-CINQ EURO SEPT	



# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FRANCE METROPOLITAINE LABORATOIRES DENSMORE APPLICABLES A COMPTER DU 1er ianvier 2023

Les conditions générales de vente (« CGV ») sont applicables à tout client à savoir toute société ou entité agissant dans le Densmore (« DENSMORE ») tous produits de la gamme DENSMORE (« Produit ») en vue de leur revente au détail ou en gros à destination de consomnateurs ou clients ayant leurs points de vente situés en France Métropolitaine. Les CGV prévalent sur Client (Client va) extension de l'opération promotionnelle ou d'une décision de déstockage ou d'opération promotionnelle déstockage ou d'opération promotionnelle décidée et choisie par le toute d'opération promotionnelle ou d'une décision de déstockage ou d'opération promotionnelle décidée et choisie par le controlle destination de l'opération promotionnelle ou d'une décision de destockage ou d'opération promotionnelle décidée et choisie par le controlle destination de l'opération promotionnelle destockage ou d'opération promotionnelle décidée et choisie par le controlle destination de l'opération promotionnelle destockage ou d'opération promotionnelle décidée et choisie par le controlle destination de l'opération promotionnelle destockage ou d'opération promotionnelle décidée et choisie par le controlle destockage ou d'opération promotionnelle décidée et choisie par le controlle destockage ou d'opération promotionnelle destockag destination de consommateurs ou clients ayant leurs points de vente situés en France Métropolitaine. Les CGV prévalent sur loute disposition contraire figurant sur la commande ou les conditions d'achat du Client. Toute commande de Produits par le Client aurois de DENSMOSE entraine à title de coefficient aurois de la coefficient de la coefficient aurois de la coefficient de la coefficient aurois de la coefficient de la

DENSMORE se réserve le droit de modifier les CGV, à tout moment, par courrier simple ou email en respectant un délai de quatre (4) semaines à compter de la date de son envoi, sauf modification réglementaire ou légale d'application immédiate.

Les CGV ne s'appliquent pas aux plateformes de vente type marketplace et/ou tout autre site marchand qui n'appartiennent pas au Client sauf accord contraire préalable et écrit de DENSMORE. Si tel n'était pas le cas. DENSMORE se réserve le droit de au Client sauf accord contraire préalable et écrit de DENSMORE. Si tel n'était pas le cas, DENSMORE se réserve le droit de suspendre ou de résoudre la vente, partiellement ou dans sa totalité. Le fait que DENSMORE ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Toutes les indications figurant sur les prospectus, catalogues et documents commerciaux du Client n'ont qu'une valeur indicative et ne donné, d'une des dispositions des CGV ne peut être interprere comme variant renonciation à s'en prevaloir une responsabilité de DENSMORE peut les considerer comme anonmaies et en illimiter es quantités euro voire les réserve le droit de réfuser souraient sur les prospectus, catalogues et documents commerciaux du Client n'ont qu'une valeur indicative et ne Le Client s'engage, en cas d'achat de produits bénéficiant d'une "promotion consommateur", dont la nature et le montant sont spécifiés sur le produit, à en faire répercuter intégralement le bénéfice à ce dernier. DENSMORE se réserve le droit de réfuser pourraient subir le Client du fait de la mauvaise exécution des CGV, notamment perte d'exploitation, perte d'image de marque et une produit, à en faire répercuter intégralement le bénéfice à ce dernier. DENSMORE se réserve le droit de réfuser pourraient subir le Client du fait de la mauvaise exécution des CGV, notamment perte d'exploitation, perte d'image de marque et le montant sont spécifiés sur le produit, à en faire répercuter intégralement le bénéfice à ce dernier. DENSMORE se réserve le droit de réfuser pourraient subir le Client du fait de la mauvaise exécution des CGV, notamment perte d'exploitation, perte d'image de marque et le montant sont spécifiés sur le produit, à en faire répercuter intégralement le bénéfice à ce dernier. DENSMORE se réserve le droit de réfuser pour le répercuter intégralement le bénéfice à ce dernier. DENSMORE peut les considerer comme anonmaies et en limiter se quantités eurou voir le se réserve. Le Client s'engage, en cas d'achat de produits bénéficiant d'une "promotion consommateur", dont la nature et le montant sont spécifiés sur le produit, à en faire répercuter intégralement le bénéfice à ce dernier. DENSMORE peut les répercuter intégralement le bénéficiant d'une "promotion consommateur", dont la nature et le montant sont sont de la consommateur d'une promotion des cells d'une promotion de les consommateurs d'une promotion de les consommateurs d'une produit à la consommateu

Toute modification des CGV à la demande du Client devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de DENSMORE

### Propriété intellectuelle

ses marques, de ses logos ou de l'image de ses Produits dans le cadre d'opérations promotionnelles de type coupons ou bons de réduction à destination du consommateur.

Le Client est autorisé à faire figurer la marque et le logo DENSMORE ou toute autre marque et logo du groupe HAVEA sur son Le Client devra formuler à DENSMORE toute réclamation relative à la non-conformité des Produits livrés par lettre recommandée

son site, y-compris dans le cadre de vente en ligne par le Client,

### Tarifs

Le tarif des Produits est celui en vigueur le jour de la saisie de la commande. Il est libellé et payable en euros et calculé hors-Le tarif des Produits est celui en vigueur le jour de la saisie de la commande. Il est libellé et payable en euros et calculé hors-d'affaires, perte de production, perte de marge ou d'image, à la suite d'actions engagées par un tiers à l'encontre du Client ou de taxes. Au titre de l'année 2023, il est proposé une tarification franco-métropole pour toute commande d'un minimum de 144 € condamnation de celui-ci. euros bruts HT par commande et en un seul point de livraison, dénommée « Tarif 2023 ». Tous les tarifs incluent la taxe éco-

DENSMORE se réserve le droit de modifier les tarifs suivant un préavis de quatre (4) semaines à compter du jour de l'envoi des

# modifications tarifaires. 4. Remises

Aucunes réductions de tarif, remises ou ristournes antérieurement accordées et quel que soit leur nombre ou importance, ne constitue un droit acquis par le Client.

### Ristournes

Seul le chiffre d'affaires net hors taxes réalisé en France métropolitaine soumis à TVA, et dûment payé au 31 décembre 2023,

sous réserve et à la condition pour le Client de garantir un taux de diffusion minimum des Produits, calculé sur la base d'un destruction, les modalités de destruction, nombre minimum de références dans un nombre minimum de points de vente, défini dans le plan d'affaires et applicable pour 13. Conditions de règlement

les montants versés à titre d'acompte seront calculés sur la base du CA prévisionnel HT net. En cas de décalage supérieur à commande par chèque de banque.

quinze pourcent (15%) entre le montant des acomptes et le CA réel effectué sur deux (2) mois consécutifs, DENSMORE se Conformément aux dispositions de l'article L. 441-9 du Code de commerce, la facture est établie dès livraison des Produits. Le réserve le droit de réajuster les montants d'acomptes afin que ces derniers correspondent au CA réel effectué. Une régularisation Client devra transmettre en amont à l'Entrepositaire l'ensemble des informations et documents nécessaires à l'établissement de aura lieu en fin d'année, au plus tard le 31 décembre 2023.

### 6. Coopération commerciale et autres services

La facturation des services de coopération commerciale interviendra après réalisation des prestations. Le Client fournira, avec la responsabilité.

## Conditions logistiques

Les commandes sont gérées prioritairement par fichier EDI. Toute commande effectuée sur la base d'un autre système forâtaitaire égale à quarante (40) euros.

nécessitera des délais de traitement et de confirmation différents qui seront définis d'un commun accord. DENSMORE assurera Les litiges ne sont pas suspensifs du paiement. Toutes déductions d'office et/ou compensations, retenues ou facturations quelles l'étiquetage, le colisage et la livraison des Produits. Les délais de livraison sont mentionnés à titre indicatif. DENSMORE qu'en soient les causes, ne pourront être opérées par le Client qu'après accord exprès, écrit et préalable de DENSMORE.

vigueur et enfin, le lieu, la date et l'heure de livraison. DENSMORE se réserve le droit de refuser ou décaler toute commande qui acceptée serait non conforme ou manifestement disproportionnée ou anormale notamment par rapport aux dispositions contractuelles 14. Fc présentes, tant dans les CGV que dans les éventuelles CPV, ou au recard du niveau de référencement convenu entre les parties DENSMORE se réserve le droit de suspendre ou de résoudre la vente, totalement ou partiellement, en cas de force majeure. La

Pour une commande qui n'atteint pas la valeur de (144) euros € HT, celle-ci ne pourra être honorée en dessous de ce minimum 15. Réserve de propriété sauf acceptation par le Client d'un forfait pour frais de port et d'emballage standard d'un montant minimum de quinze (15) € HT. DENSMORE se réserve la propri Pour les livraisons franco, DENSMORE assumera les coûts de transport et les risques jusqu'au complex plantiment de leur Pour les livraisons franco, DENSMORE assumera les coûts de transport et les risques jusqu'au complex plantiment de leur Pour les livraisons franco, DENSMORE assumera les coûts de transport et les risques jusqu'au complex plantiment de leur Pour les livraisons franco, DENSMORE assumera les coûts de transport et les risques jusqu'au complex plantiment de leur Pour les livraisons franco, DENSMORE assumera les coûts de transport et les risques jusqu'au complex plantiment de leur Client ou son représentant (mandataire ou non) devra assurer, sous sa responsabilité, le déchargement des produits, les risques disposition. Dans l'hypothèse où le Client est redevable de plusieurs paiements à l'égard de DENSMORE, il est convenu que étant transférés avant déchargement. Les conditions et flux d'approvisionnement et de livraison sont définis d'un commun accord l'imputation des paiements s'effectuera sur les dettes les plus anciennes. En conséquence, le Client renonce expressément aux dans la convention unique, le cas échéant,

Lors de la livraison, il appartient au Client destinataire en cas d'avarie, de perte ou de retard de livraison de faire toute réserve en 16. Changement de contrôle présence du chauffeur sur le bordereau de livraison dûment daté et signé, avec une confirmation au transporteur par lettre DENSMORE pourra céder ou transférer tout ou partie de ses obligations au titre des présentes CGV ou des CPV, à toute autre recommandée dans les trois (3) jours de la livraison conformément à l'article L 133-3 du Code de commerce. Le Client adressera entité appartenant au Groupe HAVEA. recommandee dans les trois (3) jours de la riviaison conformement à l'article L. 133-3 du Code de commence. Le client adensserla entité appartenant au Groupe Havyen, une copie assortie du bon de livraison concerné par lettre recommandée avec demande d'aves de réception au siège social de 17. Litige – droit applicable DENSMORE dans les trois (3) jours à compter de la réception des Produits. A défaut, la réclamation sera réputée irrecevable. Les CGV sont soumises à la loi française. Les Produits voyagent aux risques et périls du Client après leur livraison.

## Commande de Produits permanents :

Les Produits permanents sont offerts à la vente par DENSMORE au Client pendant toute la durée de l'année calendaire Le délai usuel de livraison est de J + dix (10) jours ouvrés pour les commandes parvenues avant midi, (dix (10) jours ouvrés

DENSMORE s'engage à communiquer au Client dans les plus brefs délais, tout risque de rupture de livraisons de Produit, suspicion de faits constituits d'infraction à la législation applicable et notamment aux lois anti-corruption du groupe HAVEA décrite dans le Code de conduite Compliance du Groupe HAVEA. Le Client devra signaler tous faits avérés ou notamment en cas de rupture d'approvisionnement des matières premières ainsi que la durée prévisionnelle de la rupture. Dans ce cas, DENSMORE et le Client s'engagent à convenir de modalités de reprise des livraisons (délai et nombre de référence) d'un commun accord.

## Commande spécifique de produits promotionnels :

Les Produits promotionnels sont offerts à la vente par DENSMORE au Client pendant des périodes limitées et selon des conditions spécifiques définies par DENSMORE.

# Page 2/2

Chaque opération promotionnelle donne obligatoirement lieu à la passation d'une ou plusieurs « commande(s) spécifique(s) » de Produits promotionnels (produits présents dans l'assortiment et/ou formats promotionnels). DENSMORE ne prend pas en charge les avantages consommateurs liés à des Produits vendus par le Client qui n'auraient pas fait l'objet de commandes spécifiques, l'opération promotionnelle devant être strictement limitée aux Produits ayant fait l'objet d'une commande spécifique. Toute

toute disposition contraire figurant sur la commande ou les conditions d'acriait du client. Louis commande de produits promotionnels doivent raire i objet de précommandes de produits promotionnels de précommandes de produits promotionnels doivent raire i objet de précommandes de produits promotionnels de précommandes de ces modifications puissent avoir un caractère obligatoire à l'égard de DENSMORE, et décline dans ce cas toute responsabilité des préjudices subis par le client en cas d'incapacité à livrer tout ou partie des commandes spécifiques. Ces précommandes spécifiques doivent être confirmées par des commandes spécifiques adressées au siège de DENSMORE au plus tard trente (30) jours ouvrés avant la date de livraison souhaitée. DENSMORE s'efforcera de répondre à toutes les commandes spécifiques

mentionnés au titre de l'article 125 de l'ordonnance 2020-1525. Par ailleurs, le Client devra, en cas d'opérations promotionnelles réalisées à son initiative et à ses frais et charges, s'assurer du respect desdites dispositions légales au regard du cumul potentiel entre les opérations financées par DENSMORE et celles décidées et financées par le Client. En outre, conformément aux 2. Propriete interiectuelle
Le Client ne pourra faire état ou usage des marques, logos, documents, projets, études et/ou tout autre droit de propriét
intellectuelle appartenant à DENSMORE qu'avec l'autorisation expresse, écrite et préalable de DENSMORE à la seule fin de
appartient au Client de s'assurer que, dans le cadre des opérations promotionnel. Il
appartient au Client de s'assurer que, dans le cadre des opérations promotionnelles et ou des services de coopération
promouvoir la revente des Produits. DENSMORE interdit notamment, sans leur accord exprès, écrit et préalable, tout usage de
commerciale réalisés pour DENSMORE, les dispositions légales sur les mentions interdites et ou sur les publicités trompeuses sont respectées. Le Client sera seul responsable en cas d'infraction aux dispositions légales précitées.

### 12. Responsabilité

ternet, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

Respecter la charte graphique de DENSMORE, et obtenir l'autorisation écrite préalable pour toute utilisation du logo sur fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées et de permettre à DENSMORE d'accéder aux Produits te, y-compris dans le cadre de vente en ligne par le Client,

Soumettre la création de tout lien byvertexte de son site vers un site du groupe HAVEA à l'autorisation préalable et écrite. pourra intervenir que sur accord exprès, écrit et préalable de DENSMORE se raiss allegues afin d'y remédier. Le retour des Produits ne pourra intervenir que sur accord exprès, écrit et préalable de DENSMORE et aux frais du Client. En toute hypothèse, l'emballage d'origine des Produits en cause devra être conservé ainsi que le bon de livraison et la facture d'achat. Toute réclamation se fera aux frais exclusifs du Client. A défaut de réclamation dans les conditions susvisées, DENSMORE sera dégagé de toute obligation vis-à-vis du Client qui sera réputé avoir accepté les Produits.

3. Tarifs

DENSMORE ne pourra être tenue responsable pour tout dommage immatériel tels que perte de clientèle, perte de chiffre

La responsabilité de DENSMORE au titre de la vente des Produits pour tout dommage de quelque nature que ce soit sera limitée emballage. Il convient d'ajouter au tarif les taxes en vigueur applicables, notamment la T.V.A., au taux en vigueur le jour de la annuellement à (i) cent pourcent (100%) du CA net hors taxes réalisé avec le Client pour le Produit à l'origine du dommage au (12) derniers mois à compter de la date de survenance du dommage et (ii) au remboursement ou au remplacement du Produit.

Aucun frais de retrait et ou rappel ne sera pris en charge par DENSMORE en cas de retrait ou rappel décidé unilatéralement par le Client, pour des raisons autres que :

(i) une non-conformité du Produit ou d'une décision des autorités administratives et sanitaires, et

(i)

sous réserve de la responsabilité exclusive de DENSMORE.

En cas de rappel ou retrait des Produits demandé par DENSMORE, le Client s'engage à effectuer les rappels et retraits dans les plus brefs délais et à tenir les Produits à disposition de DENSMORE pour enlèvement ou destruction, à la discrétion de est pris en compte pour l'attribution et le calcul des ristournes. Toute ristourne calculée sur la base du chiffre d'affaires (« CA ») DENSMORE. Le Client devra fournir à DENSMORE l'ensemble des documents, informations (notamment listings des Produits, prévisionnel ne sera octroyée que sous condition suspensive de réalisation effective du CA prévisionnel, ce dernier constituant localisation des Produits, quantités retirées, modalités de rappel). Le Client ne pourra procéder à aucune destruction des un engagement d'achat de la part du Client.

Produits retirés ou rappelés sans l'accord préalable et écrit de DENSMORE. En cas de destruction validée par DENSMORE, le Toute ristourne, tout avantage financier quel qu'il soit ou engagement de mise à disposition des Produits ne sera octroyé que Client devra fournir, après destruction, les certificats de destruction mentionnant les guantités détruites, les références, la date de

## Conditions de règlement

l'année 2023.

Sauf dérogation expresse, les conditions de paiement s'entendent soixante (60) jours date de facture, net et sans escompte par En aucun cas les ristournes ne pourront faire l'objet de paiements anticipés par le biais d'acomptes lorsque la condition ou la virement. Les règlements sont à adresser à MOVIENTO-CSP, 76-78 avenue du midi CS30077 63802 Cournon d'Auvergne, contrepartie ne sera remplie ou réalisée. Par exception, dans l'hypothèse d'une ristourne payable sur une base mensuelle ou entrepositaire de DENSMORE et en charge de la facturation pour le compte de ce deriner (ci-après l'« Entrepositaire »). Dans trimestrielle en raison d'un service ou d'une contrepartie réalisée sur la base d'une même fréquence, les parties conviennent que certains cas notamment procédure collective, impayé, commande anormale, MOVIANTO-CSP pourra exiger un paiement à la les montants procédure collective, impayé, commande anormale, MOVIANTO-CSP pourra exiger un paiement à la

la facture conformément aux dispositions légales applicables, notamment : TVA intra-communautaire, numéro de la commande, adresse de facturation. Toute information manquante résultant d'un défaut d'information du Client relèvera de sa pleine et entière

facture, l'ensemble des éléments justifiant de la réalisation des prestations, notamment tracts, prospectus, salons de A défaut de paiement à l'échéance de la facture, des intérêts de retard correspondant au plus élevé des deux taux mentionnés à présentation, espace professionnel loué. mise en demeure préalable. A défaut de paiement à l'échéance de la facture, le Client sera également redevable d'une indemnité

s'engage à prévenir sans délai le Client en cas de décalage ou retard de livraison afin de minimiser l'impact logistique du retard.

L'absence de réponse de DENSMORE à toute demande de retenue, compensation, indemnisation ou facturation de quelque nature que ce soit sera réputée rejetée en totalité, en l'absence de retour ou réponse de DENSMORE. Toute facture non Une commande pour être valable doit être écrite et comporter les éléments suivants : la quantité en unité de livraison, le tarif en contestée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les dix (10) jours suivant sa réception sera réputée

## Force majeure et imprévision

(par nature de produit et ou par nombre de points de vente référencé), des conditions ou délais de livraison, des fréquences de commandes, des lieux de livraison... sans qu'aucune pénalité ou responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

responsabilité de DENSMORE ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure au regard de l'article 1218 du Code civil.

Le Client devra informer DENSMORE de tout mouvement et/ou toute modification de l'assortiment au moins six (6) mois à En cas de bouleversement des circonstances matérielles, techniques, économiques ou financières, prévisibles ou non, l'avance afin que DENSMORE puisse anticiper les contraintes et les plannings de production (notamment pour les contraintes et les plannings de production (notamment pour les DENSMORE se réserve la possibilité de réviser les tarfis ou de renégocier les termes des conditions particulières de vente sans délai et au plus tard dans les dix (10) jours suivant la demande formulée par recommandé avec avis de réception.

9. Livraisons

Les dispositions de l'article 1195 du Code civil sont applicables entre les parties.

DENSMORE se réserve la propriété des marchandises commandées, livrées et facturées jusqu'au complet paiement de leur dispositions de l'article 1342-10 du Code Civil.

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des CGV est soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, quel que soit le lieu de livraison ou même en cas de demande incidente, ou de pluralité de défendeurs.

## 18. Ethique et conformité

Le Client garantit qu'il n'est sujet à aucune sanction internationale de quelque nature que ce soit et notamment imposée par les Le Ceilent garantit qu'il n'est sujet a aucune sanction internationale de queique nature que ce son et notamment imposee par les parès la réception de la commande).

Lorsque les commandes de Produits permanents dépassent les quantités correspondant au volume de la diffusion négociée applicables et n'engage aucune activité, pratique ou conduite qui pourrait constituer une infraction de la règlementation avec le Client, dans le cadre d'une commande d'implantation et/ou d'une commande de réapprovisionnement de stock, applicables et n'engage aucune activité, pratique ou commande de produits permanents dépassent les quantités correspondant au volume de la diffusion négociée applicables et n'engage aucune activité, pratique ou conduite qui pourrait constituer une infraction de la règlementation avec le Client, dans le cadre d'une commande d'implantation et/ou d'une commande de réapprovisionnement de stock, applicables et n'engage aucune activité, pratique ou conduite qui pourrait constituer une infraction de la règlementation avec le Client, dans le cadre d'une commande d'implantation et/ou d'une commande de réapprovisionnement de stock, applicables et n'engage aucune activité, pratique ou conduite qui pourrait constituer une infraction de la règlementation avec le Client, dans le cadre d'une commande d'implantation et/ou d'une commande de réapprovisionnement de stock, applicable ou nuire de quelque manière que ce soit à l'image et la réputation de DENSMORE. Le Client accepte de se conformer DENSMORE se réserve le droit de les considérer comme anormales et d'en limiter les quantités, voire refuser tout ou partie de la pleinement à toutes les lois anti-corruption applicables (tant nationales) qu'internationales qu'inter